

---

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-01

---

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

**Que** lors de la séance ordinaire tenue le 3 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le « **Règlement numéro 2023-01 relatif à la démolition d'immeubles.**»

**Que** toute personne intéressée peut en prendre connaissance, pour consultation, au bureau municipal de la Municipalité de Ham-Sud, ou sur le site internet de la Municipalité;

Ce règlement entre en vigueur dès la réception de l'avis de conformité de la MRC des Sources, à savoir le 19 mai 2023

Donné à Ham-Sud, ce vingt-sixième jour du mois de juin 2023 (2023-06-26).



Etienne Bélisle  
Directeur général et greffier-trésorier